

Formation « Journée du Dirigeant »

Du secteur Sanitaire et Médico-Social ou d'Aide et Soins à Domicile

Objectif de la formation :

Le Chef d'établissement a un rôle de maîtrise d'ouvrage de la prévention. Il est garant de la démarche de prévention de l'établissement.

A ce titre, il identifie les enjeux correspondants à la situation de l'établissement et fixe les objectifs, alloue les ressources nécessaires et structure son organisation.

Il engage l'action en définissant des priorités et évalue le résultat. Il arbitre le(s) projet(s) de prévention dans le temps et veille à la mobilisation des ressources concernées.

Durée : 7 heures en présentiel

Public Concernée : Tous dirigeants de Structure Sanitaires et Médico-social ou Aide et de soins à domicile

Nombre de Stagiaires : Limité à 10 stagiaires **Maximum**

Pré - requis : S'engager dans une démarche de prévention et envisager la formation d'un ou deux AP

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap : pour toute personne en situation de handicap, un contact sera pris en amont pour l'organisation de l'action de formation.

Coût de la formation : Sur Devis

Compétences Développées :

Domaine de Compétence 1	Initier et développer une démarche de prévention des risques professionnels dans son établissement
Domaine de compétence 2	Manager la Santé & Sécurité au Travail de son établissement

Contenu de la formation :

- Prendre en compte les enjeux humains, financiers et juridiques de la S&ST pour l'établissement et son Chef d'établissement.
- S'engager dans une démarche de prévention dans l'ensemble des activités de l'établissement.
- Mobiliser les différents acteurs internes dans la démarche de prévention de l'établissement.
- Piloter le(s) projet(s) de prévention des risques professionnels en s'appuyant sur l'Animateur Prévention (AP).
- Représenter l'établissement auprès des acteurs externes de la prévention et des partenaires institutionnels.

Méthodes pédagogiques :

- Exposé/ Débats
- Travaux en sous-groupe
- Evaluations formative

Modalité de Certification :

- Formateur AP SMS et ASD formé et certifié par l'INRS.
- L'évaluation formative est effectuée tout le long de la formation sont réalisées conformément au document de référence HAPA de l'INRS V4 – 01/2019 ou le document de référence ASD de l'INRS V9 01/2021.
- Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.
- Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.